


# COMMENT LIRE UNE ÉTIQUETTE DE PRODUIT CHIMIQUE ?

Les étiquettes sur les produits chimiques sont **votre principale source d'informations et de conseils :**



- **Principaux dangers** (pictogrammes)
- **Précautions à prendre / conduite à tenir en cas d'accident** (texte)

Symbole de danger → 

Indication de danger → F – Facilement inflammable

Phrases de risque → R11 : Facilement inflammable. R23/24 : Toxique par inhalation et contact avec la peau


Conseils de prudence → S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. S23 : Ne pas respirer les vapeurs. S24 : Éviter tout contact avec la peau.

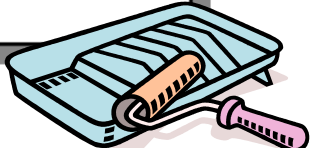
Contient du :

Etiquetage CE

Nom et adresse du fabricant, du distributeur ou de l'importateur

Nom de la préparation

 T - Toxique



**Dans l'entreprise : aucun récipient sans étiquette !**

**Même lors des transvasements...**



## LES « PHRASES DE RISQUE » : ANCIEN ETIQUETAGE

Les phrases de risque (*R+numéro*) indiquent la nature des dangers particuliers attribués à une substance dangereuse.

**Phrases de risque à repérer en priorité, à substituer ou à éviter :**

CANCEROGENES	
<b>R 40</b>	Effet cancérogène suspecté
<b>R 45</b>	Peut provoquer le cancer
<b>R 49</b>	Peut provoquer le cancer par inhalation
MUTAGENES	
<b>R 46</b>	Peut causer des altérations génétiques héréditaires
TOXIQUES POUR LA REPRODUCTION	
<b>R 60</b>	Peut altérer la fertilité
<b>R 61</b>	Risques pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
<b>R 62</b>	Risque possible d'altération de la fertilité
<b>R 63</b>	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
(TRES) TOXIQUES	
<b>R 23 / R 26</b>	Toxique / Très toxique par inhalation ( <i>voie respiratoire</i> )
<b>R 24 / R 27</b>	Toxique / Très toxique par contact avec la peau ( <i>voie cutanée</i> )
<b>R 25 / R 28</b>	Toxique / Très toxique en cas d'ingestion ( <i>voie digestive</i> )
IRRITANTS	
<b>R 36</b>	Irritant pour les yeux
<b>R 37</b>	Irritant pour les voies respiratoires
<b>R 38</b>	Irritant pour la peau

## LES « MENTIONS DE DANGER » : NOUVEL ETIQUETAGE (SGH)

Avec le nouvel étiquetage (harmonisation européenne), obligatoire dès fin 2010, les « phrases de risque » deviennent « mentions de danger » (*H+numéro*)

**Mentions de danger à repérer en priorité, à substituer ou à éviter :**

CANCEROGENES	
<b>H 351</b>	Susceptible de provoquer le cancer
<b>H 350</b>	Peut provoquer le cancer
<b>H 350 i</b>	Peut provoquer le cancer par inhalation
MUTAGENES	
<b>H 340</b>	Peut induire des anomalies génétiques
TOXIQUES POUR LA REPRODUCTION	
<b>H 360</b>	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
<b>H 361</b>	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
(TRES) TOXIQUES	
<b>H 330 / H 331</b>	Mortel/ Toxique par inhalation ( <i>voie respiratoire</i> )
<b>H 310 / H 311</b>	Mortel/ Toxique par contact avec la peau ( <i>voie cutanée</i> )
<b>H 300 / H 301</b>	Mortel/ Toxique en cas d'ingestion ( <i>voie digestive</i> )
<b>H 304</b>	Mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
IRRITANTS	
<b>H 319</b>	Provoque une sévère irritation des yeux
<b>H 335</b>	Peut irriter les voies respiratoires
<b>H 314</b>	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
<b>H 315</b>	Provoque une irritation cutanée